

# COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

## SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, vendredi 26 janvier 2024 à 19 h 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Nombre de pouvoirs : 1**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Procuration donnée à</b>
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
TISSOT Edith – 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
LEVACHER Arnaud – 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRÉ Amélie			Arnaud LEVACHER
ERNULT Charles	X		
FOUTREL CARON Anne	X		
LEFEBVE Wandrille	X		
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth	X		
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Arnaud LEVACHER secrétaire de séance.

# COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

## **ORDRE DU JOUR :**

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2023.

2 – Affaires sociales :

- Bilan de la sortie des jeunes du 14 janvier 2024.

3 – Vie associative :

- Tarifs 2024 accueil de loisirs extra-scolaire (**délibération**).

4 – Affaires scolaires :

- Diminution du temps de travail du poste d'adjoint technique sur la pause méridienne à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 (**délibération**).
- Budget scolaire : annule et remplace la délibération n°108 du 19 décembre 2023 (**délibération**).

5 – Commission travaux :

Salle multisport : rapport d'analyse des offres, choix des entreprises et approbation des marchés (**délibération**).

- Ajout d'un poste de téléphone à l'école (**délibération**).
- Demande de subventions pour la salle multisport (DSIL, DETR, Département) (**délibération**).
- Demande de subventions pour les menuiseries de la seconde tranche du groupe scolaire (Département, DETR) (**délibération**).

6 – Avenant à la prestation d'entretien des locaux (**délibération**).

7 – Création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression du poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 (**délibération**).

8 – Information sur le départ à la retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> avril 2024.

9 – Droit de préemption urbain sur la propriété des consorts TOUTAIN, route de la mairie. (**délibération**)

10 – Sente piétonne RD47, état d'avancement. Autorisation donnée au Maire de consulter des géomètres (**délibération**).

11 – Questions diverses

# COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

## **1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 19 décembre 2023 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

## **2 - Affaires sociales**

Catherine BANCE prend la parole :

- **Sortie des jeunes au Hockey le dimanche 14 janvier 2024 :**

La commune a offert à 27 jeunes pissy-pôvillais un match de hockey à L'île Lacroix. Les jeunes ont été accueillis par monsieur Guy FOURNIER, manager général des Dragons de Rouen, qui leur a expliqué les règles du jeu, visite des vestiaires...

Les enfants étaient ravis et la commune remercie le club des Dragons de Rouen d'avoir offert les places.

- **Logement locatif**

Un courrier de réclamation d'une habitante a été reçu concernant la présence de rongeurs dans les murs et les plafonds dans un logement locatif d'un bailleur social. Une société de dératisation est intervenue plusieurs fois, mais le problème persiste. La mairie a envoyé un courrier au bailleur afin d'appuyer la demande de la famille.

- **Demandeurs d'emploi au 15 janvier 2024 :**

Demandeurs : 44    Hommes : 21    Femmes : 23    Indemnisés : 34

1. **Demandeurs d'emploi au 01 janvier 2023 :**

Demandeurs : 57    Hommes : 32    Femmes : 25    Indemnisés : 48

## **3 – Vie associative**

Hervé FRÉTIGNY prend la parole :

### **Tarifs communaux accueil de loisirs du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2024**

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de l'accueil de loisirs du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2024 de la façon suivante :

<b>TARIF JOURNALIER sur le <u>centre</u> par enfant habitant la commune (déjeuner + goûter + animations)</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Proposition tarifs 2024 2 %</b>
Quotient familial < 451 €	10,92 €	11,14 €

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

Quotient familial de 451 € à 658 €	13,26 €	13,52 €
Quotient familial > 658 €	15,59 €	15,90 €
<b>TARIF JOURNALIER sur le centre par enfant hors commune (déjeuner + goûter + animations)</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Proposition tarifs 2024 2 %</b>
Quotient familial < 451 €	14,82 €	15,12 €
Quotient familial de 451 € à 658€	17,98 €	18,34 €
Quotient familial > 658€	21,16 €	21,58 €
<b>DROITS D'INSCRIPTION (non remboursable) par famille commune et hors commune</b>	16,07 €	16,39 €
<b>Garderie ½ h enfants de la commune et hors commune</b>		
Quotient familial < 451 €	0,58 €	0,59 €
Quotient familial de 451 € à 658 €	0,59 €	0,60 €
Quotient familial > 658€	0,70 €	0,71 €
<b>PERSONNEL D'ENCADREMENT</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Proposition tarifs 2024 2 %</b>
Animateur BAFA par jour	60,39 €	61,60 €
Animateur stagiaire BAFA (par jour)	40,00 €	40,80 €
1 nuit de camping	25,00 €	25,50 €
Rémunération du directeur adjoint	69,55 €	70,94 €

<b>TARIF JOURNALIER pour le mini-camps par enfant habitant la commune (déjeuner + goûter + animations)</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Proposition Tarifs 2024 2 %</b>
Quotient familial < 451 €	17,16 €	17,50 €
Quotient familial de 4451 € à 658€	20,82 €	21,24 €
Quotient familial > 658€	24,50 €	24,99 €
<b>TARIF JOURNALIER pour le mini-camp par enfant hors commune</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Proposition tarifs 2024 2 %</b>

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

Quotient familial <451€	21,05 €	21,47 €
Quotient familial de 451 € à 658€	25,56 €	26,07 €
Quotient familial > 658€	30,07 €	30,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation des tarifs proposée. **(délibération n° 1)**

La feuille info de janvier et le bulletin sont distribués plus tard que d'habitude en raison d'un souci d'impression.

### **2 - Affaires sociales**

Edith TISSOT prend la parole :

- Diminution du temps de travail du poste d'adjoint technique sur la pause méridienne à compter du 1<sup>er</sup> février 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la diminution du temps de travail en raison de l'évolution de ce poste dans les jours à venir.

En effet, le poste va être supprimé suite au départ de l'école de l'enfant nécessitant la présence de l'agent à ce poste.

Cette situation impacte également un poste d'encadrement à la garderie périscolaire, ce qui nécessitera certainement un futur recrutement. **(délibération n° 2)**

- Budget école :

Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération n°108 du 19 décembre 2023 afin de modifier la date de mise en application : janvier 2024 et non septembre 2024 pour se caler sur l'année civile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'annulation et le remplacement de la délibération n° 108 du 19 décembre 2023. **(délibération n° 3)**

- Salle multimédia : suite au passage de la fibre, Arnaud LEVACHER et ses enfants ont procédé à la configuration des 18 postes informatiques de l'école.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 20 février 2024.
- Le jeu extérieur pour l'école maternelle a été commandé et devrait être installé aux vacances d'avril par la société FD Aménagement.
- travaux: toujours des fuites des skydômes, Arnaud LEVACHER a contacté le couvreur; certaines poignées de portes ont besoin d'un réglage.

### **5 – Commission Travaux**

Arnaud LEVACHER prend la parole :

- Travaux effectués :

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

- Fin de l'entretien des bassins de rétention
- Rénovation de la salle des mariages et du hall de la mairie
- Installation de la fibre dans les locaux et changement du système de téléphonie
- Rénovation des poteaux et des supports de drapeaux du monument aux morts.
  - Travaux prévus :
- Différents élagages d'hiver
- Réalisation de devis pour la mise aux normes des installations électriques
- Réalisation des marquages de sécurité au niveau du stop du verger
- Réalisation de différents devis pour le budget et les demandes de subventions (changement de menuiseries de l'école, rénovation de la toiture terrasse de l'école, marquage au sol de voirie et mise à jour des différentes alarmes)

- Salle multisport : rapport d'analyse des offres, choix des entreprises et approbation des marchés : La commune souhaite construire une salle de sport pour les associations, l'école, les activités extra scolaires et les habitants.

Une consultation en procédure adaptée avec publicité préalable a été lancée conformément aux dispositions de l'article 1°) de l'article L 2123- du code de la commande publique.

Le programme de travaux se décompose en onze lots :

- **Lot 1 – Gros oeuvre**
- **Lot 2 – Charpente bois**
- **Lot 3 – Couverture Etanchéité bardage**
- **Lot 4 – Menuiserie extérieures - Métallerie**
- **Lot 5 – Cloisons/doublages/menuiseries intérieures**
- **Lot 6 – Revêtements de sols – Sols sportifs**
- **Lot 7 – Peinture**
- **Lot 8 – Plomberie/chauffage/ventilation**
- **Lot 9 – Electricité**
- **Lot 10 – VRD – Espaces verts**
- **Lot 11 – Equipements sportifs**

Les dates principales de la consultation sont les suivantes :

- Transmission de la publicité à l'ADM 76 le 17 octobre 2023
- Date limite de réception des offres : le 23 novembre 2023 à 11 heures 30

L'analyse des offres après demandes de renseignements auprès des entreprises a eu lieu le 22 janvier 2024 à 18 h 30 en mairie.

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

L'offre économiquement la plus avantageuse devait être choisie selon les critères suivants énoncés au règlement de consultation :

- Valeur technique 60 %
- Prix des prestations 40 %

Le cabinet d'Architecte Atelier de Saint Georges, Monsieur Bruno SAAS, Maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres.

Au vu du rapport d'analyse et de classement des offres après négociations avec toutes les entreprises, monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| • Lot 1 – Gros œuvre                                 | Sté de construction Technique |
| • Lot 2 – Charpente bois                             | Sarl DURAND & fils            |
| • Lot 3 – Couverture Etanchéité bardage              | Sarl DURAND & fils            |
| • Lot 4 –Menuiserie extérieures – Métallerie         | LOGI Habitat                  |
| • Lot 5 – Cloisons/doublages/menuiseries intérieures | Menuiserie Devilloise SAS     |
| • Lot 6 – Revêtements de sols – Sols sportifs        | SOLOMAT Sport Service         |
| • Lot 7 – Peinture                                   | Sarl AEI                      |
| • Lot 8 – Plomberie/chauffage/ventilation            | Entreprise FOUCHARD           |
| • Lot 9 – Electricité                                | EGB Electricité               |
| • Lot 10 – VRD – Espaces verts                       | TROLETTI TP                   |
| • Lot 11 – Equipements sportifs (lot optionnel)      | NOAUNSPORT                    |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**D'APPROUVER** les propositions de monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation 1°) de l'article L 2123- du code de la commande publique sous réserve de l'accord du permis de construire et autorisation de démarrage anticipé des financeurs.

**D'ATTRIBUER** les marchés suivants sous réserve de réception des attestations fiscales et sociales :

### **LOT 1 Gros-œuvre - Société de construction Technique**

TOTAL DES TRAVAUX HT	716 898,00 €
TVA 20 %	143 379,60 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	

### **LOT 2 Charpente bois - Sarl DURAND & fils**

TOTAL DES TRAVAUX HT	111 638,64 €
----------------------	--------------

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

TVA 20 %	22 327,73 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	133 966,37 €

### LOT 3 Couverture/étanchéité/bardage - Sarl DURAND & fils

TOTAL DES TRAVAUX HT	273 103,94 €
TVA 20 %	54 620,79 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	327 724,73 €

### LOT 4 Menuiseries extérieures-métallerie - LOGI Habitat

TOTAL DES TRAVAUX HT	139 371,00 €
TVA 20 %	27 874,20 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	167 245,20 €

### LOT 5 Menuiseries intérieures/cloisons/doublages/plafonds suspendus - Menuiserie Devilloise SAS

TOTAL DES TRAVAUX HT	98 396,80 €
TVA 20 %	19 679,36 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	118 076,16 €

### LOT 6 Revêtement de sol/sols sportifs - SOLOMAT Sport Service

TOTAL DES TRAVAUX HT	95 163,40 €
TVA 20 %	19 032,68 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	114 196,08 €

### LOT 7 Peinture - Sarl AEI

TOTAL DES TRAVAUX HT	9 000,75 €
TVA 20 %	1 800,15 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	10 800,90 €

### LOT 8 Plomberie/chauffage/ventilation - Entreprise FOUCHARD

TOTAL DES TRAVAUX HT	269 723,87 €
TVA 20 %	53 944,77 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	323 668,64 €

### LOT 9 Electricité - EGB Electricité

TOTAL DES TRAVAUX HT	62 996,00 €
TVA 20 %	12 599,20 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	75 595,20 €

### LOT 10 VRD/espaces verts - TROLETTI TP

TOTAL DES TRAVAUX HT	184 929,09 €
----------------------	--------------

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

TVA 20 %	36 985,82 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	221 914,91 €

### LOT 11 Equipements sportifs (Lot optionnel) - NOAUNSPORT

TOTAL DES TRAVAUX HT	18 631,60 €
TVA 20 %	3 726,32 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC	22 357,92 €

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y afférant.  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au compte 231.

**(délibération n° 4)**

- Ajout d'un poste téléphonique à l'école : après renseignements auprès de l'inspection académique il s'avère qu'il n'est pas obligatoire de disposer d'un téléphone spécifique lié au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas acheter un téléphone supplémentaire à l'école spécifique au PPMS. **(délibération n° 5)**
- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre des dotations de l'Etat (DETR-DSIL) pour la construction d'une salle de sport chemin du stade.

Suite au rapport d'analyse des offres effectué par l'Atelier Saint Georges, le conseil municipal a délibéré le 26 janvier 2024 pour attribuer les offres retenues.

Le montant des travaux s'élève à 1 979 853,09 € HT

Des études préalables ont été réalisées :

Diagnostic projet – Atelier de Saint Georges	3 840,00 € HT
Etude Géotechnique – INFRANEO	5 570,00 € HT
Levée indice de cavité – ALISE Environnement	37 684,00 € HT
Mission SPS et Accessibilité – QUALICONSULT	11 340,00 € HT
Relevé topographique – GE 360	1 880,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – Atelier de Saint Georges	103 800,00 € HT

Le montant total s'élève à 2 143 967 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTE** le montant des travaux tels qu'énoncés ci-dessus pour un montant total de 2 143 967 € HT

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

**AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre des dotations de l'Etat (DETR-DSIL) pour la construction d'une salle de sport, chemin du stade

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.  
**(délibération n° 6)**

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subventions pour les menuiseries de la seconde tranche du groupe scolaire au titre de la DETR et auprès du Département. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions. **(délibération n° 7)**
- La commune devra délibérer avant le 15 mars prochain sur la définition de zones d'accélération concernant les énergies renouvelables. Arnaud LEVACHER fait part des possibilités offertes suite à la réunion d'information à laquelle il a assisté. Les habitants devront être informés au préalable.

### **6 – Avenant à la prestation d'entretien des locaux**

Edith TISSOT rappelle que la société CLINITEX effectue l'entretien de différents locaux communaux toujours sous période d'essai, suite à différents problèmes d'organisation. Un avenant de 97 € HT par mois a été transmis afin d'ajouter 1 heure par semaine de temps de travail à l'agent qui n'avait pas suffisamment de temps pour effectuer l'ensemble des tâches. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant de 97 € HT par mois. **(délibération n° 8)**

### **7 – Création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression du poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2024**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le rapporteur expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : responsable de l'accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire, en charge également de la cantine pour la commande des repas.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 un emploi permanent d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent responsable de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, en charge également de la cantine pour la commande des repas, relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

## COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de créer un emploi permanent sur le grade d'animateur principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de d'animatrice de l'accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire, en charge également de la cantine pour la commande des repas, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024
- de supprimer le poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2024.  
**(délibération n° 9)**

### **8 – Information sur le départ à la retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> avril 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2024 d'un agent de maîtrise de la commune. Il propose d'organiser une manifestation de sympathie à l'occasion de son départ. Il faudra également prévoir son remplacement (25 heures par semaine).

Arrivée de Wandrille LEFEBVRE à 20 h 40.

### **9 – Droit de préemption urbain sur la propriété des conjoints TOUTAIN, route de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires de la maison n°457 route de la mairie limitrophe à l'espace vert située devant la mairie souhaitent vendre :

- soit la propriété dans son ensemble pour 1 096 m<sup>2</sup>
- soit la maison avec 700 m<sup>2</sup> et le détachement d'une parcelle de 400 m<sup>2</sup>.

Deux estimations ont été faites par des notaires.

Monsieur le Maire a pris l'attache du CAUE pour mener une étude de faisabilité relative à une activité médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à exercer le droit de préemption urbain lors de la mise en vente de cette propriété.  
**(délibération n° 10)**

### **10 – Sente piétonne RD47, état d'avancement. Autorisation donnée au Maire de consulter des géomètres**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sente piétonne RD 47 entre la rue de l'école et le giratoire de la RD 6015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à consulter des géomètres pour la réalisation d'une sente piétonne. **(délibération n° 11)**

# COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

## **11 – Questions diverses**

### Tour de table :

Edith TISSOT : l'exercice de mobilisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) du 25 janvier 2024 n'a pu être réalisé en raison d'un problème de communication de la Préfecture.

Stéphane MERCIER : demande qu'une relance soit faite afin qu'une réunion à destination des habitants soit organisée par la SNCF au sujet de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN).

Anne FOUTREL CARON : les habitants ne sont pas suffisamment informés au sujet du projet LNPN. Monsieur le Maire lui répond que des articles sont diffusés dans la feuille info depuis 2015.

Catherine BANCE : la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 13 février à 19 h 30.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC : a été nommée conseillère économique et sociale environnementale régionale. La société civile, représentée par quatre collègues, est consultée pour donner un avis sur la politique de la Région.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les 23 février et 11 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 53.

# COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

## FEUILLET DE CLÔTURE

### RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

	Tarifs 2024 accueil de loisirs extra-scolaire
<b>2</b>	Diminution du temps de travail du poste d'adjoint technique sur la pause méridienne à compter du 1 <sup>er</sup> février 2024
<b>3</b>	Budget scolaire : annule et remplace la délibération n°108 du 19 décembre 2023
<b>4</b>	Salle multisport : rapport d'analyse des offres, choix des entreprises et approbation des marchés
<b>5</b>	Ajout d'un poste de téléphone à l'école
<b>6</b>	Demande de subventions pour la salle multisport (DSIL, DETR, Département)
<b>7</b>	Demande de subventions pour les menuiseries de la seconde tranche du groupe scolaire (Département, DETR)
<b>8</b>	Avenant à la prestation d'entretien des locaux
<b>9</b>	Création d'un poste d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe et suppression du poste d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à compter du 1 <sup>er</sup> février 2024
<b>10</b>	Droit de préemption urbain sur la propriété des consorts TOUTAIN, route de la mairie.
<b>11</b>	Sente piétonne RD47, état d'avancement. Autorisation donnée au maire de consulter des géomètres

Le Maire

Le secrétaire de séance